ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 15961

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'arrêté du 2 janvier 2013 portant convocation de l'assemblée plénière, du bureau, des commissions permanentes et des commissions temporaires de l'Assemblée des Français de l'étranger. Ledit arrêté prévoit plusieurs réunions des différentes instances de l'Assemblée des Français de l'étranger entre le lundi 4 mars 2013 et le samedi 9 mars 2013. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indique le coût d'un tel évènement.

Texte de la réponse

Le coût moyen de l'organisation d'une session plénière de l'assemblée des Français de l'étranger, sur 6 jours, est de l'ordre de 50 000 euros, au regard des bilans d'organisation des précédentes sessions. A titre d'exemple, la 16e session plénière de l'assemblée des Français de l'étranger qui a eu lieu en mars 2012 a coûté 52 050 euros et la 17e qui a eu lieu en septembre 2012 a coûté 48 202 euros. Comme le précise le rapport du directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire de 2012, mis en ligne sur le site www. assemblee-afe. fr, des efforts constants sont menés afin de maîtriser les frais de fonctionnement de l'AFE (organisation des réunions et dépenses de fonctionnement courantes). Depuis 2009, ils ont baissé de 22%. Ces efforts seront naturellement poursuivis en 2013.

Données clés

Auteur : M. Gérald Darmanin
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15961
Rubrique : Français de l'étranger
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 janvier 2013, page 672
Réponse publiée au JO le : 26 février 2013, page 2121